

68 PSB

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 110, avenue Jean Jaurès 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

RCS BOBIGNY 992 860 577

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre,

A dix-neuf heures,

Les actionnaires de la Société 68 PSB, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- La Société ATAJ, représentant 1 000 actions,

représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Abu Saleh AZAM, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social de la société au 68, avenue Jean Jaurès 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS,
- Prise d'activité au 05/11/2025,
- Constatation de la mise à jour des statuts suite au transfert de siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le siège social de la société est transféré au 68, avenue Jean Jaurès 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS à compter du 05/11/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la prise d'activité à compter du 05/11/2025 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate la mise à jour des statuts suite au transfert du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a cursive flourish.